COMMUNE DE PETITE-FORET Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 12 décembre 2023

Délibération n°: 23-12-17

7.10 Divers

MISE A JOUR DE L'AP/CP POUR LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 18

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALEMAHMED - Dominique CORREA - Dorothée MARTIN - Tiphanie OTLET- Christine HUET

Étaient excusés

François STASINSKI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT Claudine GENARD a donné pouvoir à Christian DURIEUX Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Véronique JOLY Grégory SPYCHALA a donné pouvoir à Dorothée MARTIN

Étaient absents

Sylvia PISANO Gérard QUINET Dominique DAUCHY Claudine HERLIN

Nombre de suffrages exprimés : 23

Abstention: 0

Votes Pour: 23

Vote contre: 0

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU la délibération n°23-10-08 du 3 octobre 2023 actant l'ouverture d'une Autorisation de Programme - Crédits de paiements (AP-CP) pour la modernisation de l'éclairage public

CONSIDÉRANT que les travaux avaient été estimés à 665 130.89 € TTC et les crédits de paiement sur 2023 et 2024 se répartissaient comme tels :

Autorisation de programme n°1 - Eclairage public					
	Total AP		Répartition prévisionnelle des crédits de paiement - € TTC		
Imputation budgétaire	Total HT	Total TTC	2023	2024	
21534	554 275,74	665 130,89	331 400,00	333 730,89	

CONSIDÉRANT que le financement estimé lors de la création de l'AP-CP était le suivant :

Financement de l'Autorisation de programme						
	Montant total - € TTC	2023	2024			
ADVB énergie	221 710,00	221 710,00				
Fonds verts	221 710,00		221 710,00			
FCTVA	109 108,07		109 108,07			
Autofinancement	112 602,82	109 690,00	2 912,82			
TOTAUX	665 130,89	331 400,00	333 730,89			

CONSIDÉRANT que le marché ainsi que l'avenant au marché ayant été notifiés, le montant TTC de l'AP-CP est aujourd'hui de 538 292.38 €.

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de modifier l'enveloppe globale de l'AP-CP ainsi que la répartition des crédits de paiements sur les différents exercices.

L'AP-CP serait donc mise à jour comme suit :

Autorisation de programme n°1 - Eclairage public après révision du 12/2023					
	Total AP		Répartition prévisionnelle des crédits de paiement - € TTC		
Imputation budgétaire	Total HT	Total TTC	2023	2024	
21534	448 576,98	538 292,38	17 772,83	520 519,55	
Financement de l'Autorisation de programme après révision du 12/2023					
	Montant total - € TTC	2023	2024		
ADVB énergie	221 710,00	221 710,00			
Fonds verts	221 710,00		221 710,00		
FCTVA	88 301,48		88 301,48		
Autofinancement	6 570,89	- 203 937,17	210 508,06		
TOTAUX	538 292,38	17 772,83	520 519,55		

CONSIDÉRANT que les montants du financement seront réajustés à la demande du solde des subventions et notamment le reste à charge de la ville de 20% comme prévu par la loi.

CONSIDÉRANT la présentation faite à la commission finances réunie le 05 décembre 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de l'AP-CP comme suit :

Autorisation de programme n°1 - Eclairage public après révision du 12/2023					
	Total AP		Répartition prévisionnelle des crédits de paiement - € TTC		
Imputation budgétaire	Total HT	Total TTC	2023	2024	
21534	448 576,98	538 292,38	17 772,83	520 519,55	
Financement de l'Autorisation de programme après révision du 12/2023					
	Montant total - € TTC	2023	2024		
ADVB énergie	221 710,00	221 710,00			
Fonds verts	221 710,00		221 710,00		
	•		=== / =0/00		
FCTVA	88 301,48		88 301,48		
FCTVA Autofinancement	88 301,48 6 570,89	- 203 937,17	,		

Ainsi fait et délibéré en séance, Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :19 décembre 2023

Acte transmis au contrôle de légalité le :18 décembre 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire

